GRAND CONSEIL

Question orale - 25_HQU_56 - Josephine Byrne Garelli - A quand la destruction /l'anonymisation des données COVID vaudoises?

Texte déposé :

Selon la loi Covid-19, « toutes les données de traçage doivent être supprimées ou anonymisées au plus tard deux ans après avoir été prélevées ». Or selon un article de presse récent, il semblerait que plusieurs bases de données de traçage, ou de personnes ayant été testé positif au COVID subsistent dans le canton de Vaud.

Quand, le conseil d'état, a-t-il l'intention d'anonymiser ou de détruire les fiches COVID pour être en conformité avec la loi ?

Conclusion :

Cosignatures :